

RÉFORMES

CHANGEMENTS DANGEREUX À CONTRECARRER TOU-TES ENSEMBLE



« CE N'EST PAS EN RÉDUISANT
LES DURÉES ET LES CONTENUS DE
FORMATIONS QUE SERONT
AMÉLIORÉES LES CONDITIONS
D'ÉTUDES DES ÉLÈVES »

Dès la rentrée 2019, la voie professionnelle va subir la mise en place d'une réforme imposée par le ministre Blanquer et par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » adoptée cet été. Ces réformes répondent aux objectifs d'économies budgétaires et redonnent la main au patronat sur la formation professionnelle initiale. Dans ce dossier, le SNUEP-FSU dénonce ces choix, expose ses propositions et appelle à la mobilisation des personnels.

Dossier réalisé par : Rafikha Bettayeb,
Jérôme Dammeray, Franck Féras,
Frédéric Lalanne

UNE RÉFORME GUIDÉE PAR DES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les premiers textes présentés en instance par le ministère ont dévoilé d'emblée l'objectif financier de la réforme de J.-M. Blanquer. En effet, le choix a été fait de définir le contenant avant le contenu, en présentant d'abord les nouvelles grilles horaires du bac pro et du CAP. Ces grilles (détaillées p. 9) réduisent considérablement le nombre d'heures d'enseignement que recevront les élèves au cours de leur formation, et par voie de conséquence, le nombre d'enseignant-es à mobiliser et ... à rémunérer ! Par ailleurs, ces grilles confirment des dispositifs inefficaces existants comme l'AP et en créent de nouveaux, comme l'aide à l'orientation, qui permet de transférer aux professeur-es des missions auparavant dévolues aux psy-EN. Ces dispositifs n'étant pas fléchés vers des disciplines, ils permettront aux chef-fes d'établissement d'ajuster les DHG en fonction des « moyens » disponibles, et à terme de supprimer des postes.

D'autres pistes d'économies sont par ailleurs déjà annoncées, comme la réduction de moitié des sections Gestion et Administration. Que ce bac pro ait besoin d'être rénové, en réintroduisant des savoirs et des savoir-faire, nul n'en doute, d'autant que des débouchés subsistent pour ses diplômé-es dans les PME/PMI ou dans la Fonction publique territoriale. Mais aucune alternative sérieuse n'est actuellement envisagée pour pallier ces disparitions de sections, et là encore, d'autres postes vont disparaître.

La réorganisation des classes de 2^{de} par familles de métiers (cf encadré p.8) permettra de faire des économies de structures en regroupant sur ce niveau des classes auparavant distinctes. Le mixage des durées de formation (en 1, 2 ou 3 ans) en CAP, dans une même classe, suit la même logique pour gagner des « moyens ». On peut évoquer également le mixage des publics (élèves et apprenti-es) au sein d'un même groupe classe, avec toutes les difficultés pédagogiques qui en découlent, mais qui, là aussi, permet de réduire le nombre de personnels intervenant sur ces formations.

LE PATRONAT REPREND LA MAIN

Les deux réformes concomitantes prévoient l'implantation d'une Unité de formation par apprentissage (UFA) dans tous les EPLE proposant de la

formation professionnelle initiale sous statut scolaire. L'idée sous-jacente est de permettre le mixage des parcours de formation : d'abord élève, puis apprenti-e. Cela permet aussi aux apprenti-es en rupture de contrat de retrouver aussitôt une place en formation scolaire. On comprend bien qu'ainsi, les entreprises pourront puiser dans le vivier des élèves, à n'importe quel moment de l'année et de leur scolarité, ceux et celles qui leur sembleront les plus « performant-es » tout en renvoyant en LP les apprenti-es qui leur auront déplu. De cette manière, la voie professionnelle scolaire est mise à disposition du patronat et se transforme en réserve de main d'œuvre bon marché ! Mais là n'est pas le seul moyen, pour le patronat, de reprendre la main sur la formation professionnelle initiale. En effet, il est prévu que les référentiels (RAP et RC) des diplômes soient dorénavant définis par les branches professionnelles et non plus par l'Éducation nationale. Or, dans ces branches, il est de notoriété publique que le patronat, bénéficiant de possibilités de siéger plus importantes que les représentant-es des salarié-es, voit son influence souvent dominer. Ainsi, les employeurs vont décider de ce que contiennent les diplômes supposés protéger socialement et financièrement leurs employé-es par le biais des conventions collectives.

Enfin, la réforme proposée par le ministre permet de réduire la part de formation citoyenne qui perdurait jusqu'alors dans la formation professionnelle scolarisée. ►



Frédéric ne sera jamais shérif dans un western.

Mais il sera toujours là pour faire respecter vos droits.



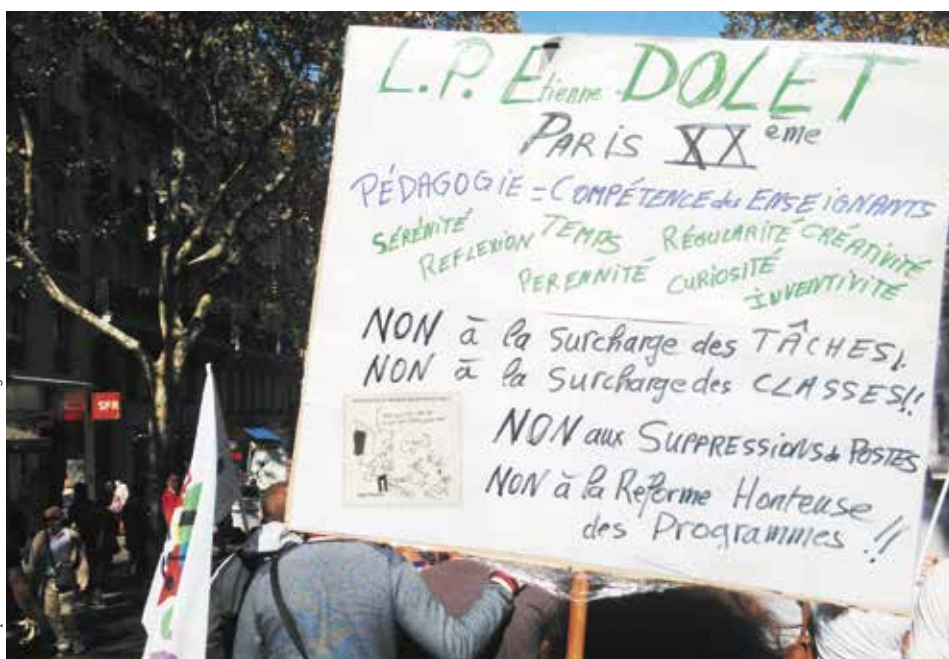
Frédéric, Professeur de construction en lycée professionnel à Saint-Paul-de-Sais, représentant du personnel, SNUJEP-FSU

- 9 ET - 11 SEMAINES DE COURS UNE FORMATION QUI FOND COMME NEIGE AU SOLEIL !

Pour les 3 ans de formation au bac pro, ce sont au total 380 heures en moins pour les élèves soit l'équivalent de 11 semaines pour les filières de la production et 296 heures en moins pour les élèves des filières des services soit environ 9 semaines. Cette diminution des heures de formation aura des conséquences sur les finalités du bac pro, elle touchera l'ensemble des disciplines. Les poursuites d'études seront encore plus difficiles pour nos élèves. Les services des enseignant-es seront touchés (augmentation du nombre de classes, postes partagés sur plusieurs établissements). Mais dès la rentrée 2019, le gouvernement pourra supprimer près de 600 postes de PLP. ■

FAMILLES DE MÉTIERS QUELLES CONSÉQUENCES ?

Destinée à rassurer en affichant une orientation retardée, mais destinée aussi à optimiser le remplissage des formations tout en rationalisant l'offre, cette mesure va diminuer à terme le nombre de bacs pros. L'idée de compétences professionnelles communes n'est pas nouvelle, elle a permis de mettre en place des bacs à option. Cette démarche a des limites surtout quand on met dans une même famille une dizaine de bacs pros comme pour la famille « Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics ». Comment peut-on croire qu'un tel regroupement n'engendrera pas de dé-professionnalisation des formations ? Il est aussi à craindre que ce soit aux enseignant-es de mettre en place cette 2^{de} sans réel accompagnement ou formation. ■



► En effet, à travers des dispositifs comme la co-intervention, ou la redéfinition des programmes de l'enseignement général, on comprend que ce dernier n'est perçu que par un biais utilitariste qui le met uniquement au service des enseignants professionnels.

LE SNUEP-FSU, UN RELAIS POUR LES PLP

Ces orientations budgétaires et idéologiques sont clairement à l'opposé de la vision que le SNUEP-FSU porte sur l'enseignement professionnel public. Depuis longtemps, fort des rencontres fréquentes qu'il mène avec la profession et de son fonctionnement démocratique interne, le SNUEP-FSU porte une parole représentative de ce que souhaitent les PLP. Ainsi peut-il affirmer que ce n'est pas en réduisant les durées et les contenus de formation que seront améliorées les conditions d'études des élèves de la voie professionnelle et les conditions de travail de ses personnels.

Pour le SNUEP-FSU, il est nécessaire d'offrir des contenus d'enseignement ambitieux permettant d'assumer réellement la double finalité des diplômes délivrés par l'Éducation nationale : une insertion professionnelle et sociale de qualité, mais aussi de réelles possibilités de poursuites d'études et de reprise de formation. Pour cela, il est impératif de réduire les effectifs de chaque classe de LP, SEP, ÉREA et SEGPA. Il faut également permettre aux professeur-es de bénéficier de 3 heures de concertation par semaine à déduire de leurs 18 heures réglemen-

taires de service hebdomadaire, afin de mettre en place tous les dispositifs qu'ils estiment nécessaire pour une bonne appropriation par les élèves de leurs enseignements, sans injonctions de la hiérarchie, et dans le cadre de leur liberté pédagogique.

Ces revendications, le SNUEP-FSU les défend dans toutes les instances où il siège, qu'elles soient nationales (Commission Spécialisée des Lycées, Conseil Supérieur de l'Éducation, Comité Technique Ministériel) ou académiques (CTA, CREFOP...), mais aussi lors de chacune de ses rencontres avec des responsables (ministère, rectorats, élu-es). Mais l'heure est à la mobilisation, et sans le soutien de la profession, tant par sa participation aux actions initiées par le SNUEP-FSU que par les votes qu'il faudra exprimer prochainement en sa faveur, ces revendications pourraient rester vaines, et la voie professionnelle scolaire pourrait changer radicalement de visage. ■

2^{de} FAMILLES DE MÉTIERS : PERSONNE N'EN VEUT !

Les présentations en CPC des 3 familles de métiers prévues pour la rentrée 2019 ne sont pas rassurantes et certaines branches ont déclaré vouloir voir « leur » diplôme sorti de ces familles. Pour le BTP, l'IGEN semble avoir tenté de regrouper quelques compétences communes aux diplômes concernés. Dans la famille regroupant GA, transport et logistique, seules des « colorations » sont évoquées. En « vente et accueil », il faudra en même temps appliquer des programmes rénovés et en connaître les points communs.

Tout ça pour des économies de structures et de futures suppressions de postes !



+2 H

C'EST LE NOMBRE D'HEURES AJOUTÉES À LA BASE DE CALCUL DU VOLUME COMPLÉMENTAIRE PROFESSEUR, QUI PASSE DE 11,5 H À 13,5 H, CALCULÉ SUR LA BASE DE 20 ÉLÈVES DANS LE SECTEUR DE LA PRODUCTION ET SUR LA BASE DE 24 DANS LES SERVICES. LE SNUEP-FSU DÉNONCE LE MODE D'ATTRIBUTION DE CES HEURES.

- 50 %

C'EST LA DIMINUTION DE L'HORAIRE D'ARTS APPLIQUÉS EN CAP QUI PASSE DE 2 H À 1 H PAR SEMAINE, DONT UNE SEULE DEMI-HEURE DÉDOUBLÉE. POUR COMPENSER, LES PROFESSEUR-ES DEVRONT SÛREMENT S'IMPLIQUER DANS LE « CHEF-D'ŒUVRE ». EN CAP, IL EST PRÉVU 3 H PAR SEMAINE POUR CELA. ENCORE UN MOYEN D'IMPOSER AUX PROFESSEUR-ES DES PRATIQUES ET DES MODES D'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE...

GRILLES HORAIRES HEBDOMADAIRES ÉLÈVE

DIMINUTION DES DHG

Grilles horaires présentées au Conseil supérieur de l'Éducation le 10 octobre 2018.

BAC PRO	2 ^{de} - 6 s. PFMP	1 ^{ère} - 8 s. PFMP	T ^{le} - 8 s. PFMP
Enseignement Professionnel	11	9,5	10
Co-intervention Professionnel-Français	1	1	0,5
Co-intervention Professionnel-Maths-sciences	1	0,5	0,5
Réalisation Chef d'œuvre (pluridisciplinaire)	-	2	2
Prévention, Santé, Environnement	1	1	1
Éco-droit / Éco-gestion	1	1	1
Français / HG / EMC	3,5	3	3
Mathématiques	1,5	2	1,5
LV1	2	2	2
Sciences ou LV2	1,5	1,5	1,5
Arts Appliqués	1	1	1
EPS	2,5	2,5	2,5
Consolidation, AP, Préparation à l'orientation	3	3	3,5
Total	30	30	30

Volume complémentaire professeur : la base de calcul passe de 11,5 h à 13,5 h. Il faudrait 15,5 h pour maintenir les dédoublements actuels !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Moins de PFMP ne sera pas synonyme de plus de cours

DANS LES PROJETS DE GRILLES HORAIRES, LE VOLUME DE COURS EST FIXE POUR CHAQUE ANNÉE. IL RESTERA DONC IDENTIQUE QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE SEMAINES DE PFMP, CE QUI PERMETTRA DE RÉDUIRE ENCORE LES DHG DE UNE OU DEUX HEURES PAR SEMAINE.

CAP	1 ^{ère} - 7 s. PFMP		T ^{le} - 7 s. PFMP	
	Élève	Dont groupe	Élève	Dont groupe
Enseignement Professionnel (seuil* à 16, 13, 11 ou 6)	11,5	9,5	12	10
Co-intervention Professionnel-Français	1,5		1,5	
Co-intervention Professionnel-Maths	1,5		1,5	
Réalisation Chef d'œuvre (pluridisciplinaire)	3	3	3	3
Prévention, Santé, Environnement (seuil* à 18)	1,5	1,5	1	1
Français / HG / EMC (seuil* à 18)	2	1,5	2	1,5
Mathématiques-sciences (seuil* à 18)	1,5	1	1,5	1
LV1 (seuil* à 16)	1,5	1	1,5	1
Arts Appliqués (seuil* à 18)	1	0,5	1	0,5
EPS	2,5		2,5	
Consolidation, AP, Préparation à l'orientation	3,5	2	3,5	2
Total	31		31	

* Seuils de dédoublement pour groupe à effectif réduit

« CHEF D'ŒUVRE »

Décidément, la communication est devenue le souci majeur de tous les ministres. Toute « bonne » réforme doit donc être pensée avant tout pour être vendue aux médias et donc à l'opinion publique. Le « chef d'œuvre » joue ce rôle pour donner une bonne image du lycée pro. Il serait presque risible si ce terme n'était emprunté aux Compagnons du Devoir, la référence en termes d'apprentissage. Est-ce à dire que l'excellence pour l'enseignement professionnel serait de se rapprocher du modèle de l'alternance par apprentissage ? À en croire le rapport écrit par Calvez et Marcon : oui ! ■

CO-INTERVENTION MAIS POUR QUOI FAIRE ?

En introduisant la co-intervention dans les grilles horaires, le ministère impose ce mode d'intervention pour toutes les enseignant-es de certaines disciplines (français, maths et enseignement pro). Aucun moyen n'est alloué à la concertation et à la préparation des séances communes. Pire, personne ne sait expliquer comment et sur quel contenu se fera cette co-intervention. Nous savons par ailleurs que le CSP¹ n'a pas été saisi de cette question, pas plus que les CPC. Ce seront donc les enseignant-es qui seront mis à contribution pour la faire vivre. Le ministère a d'ailleurs prévu que des heures d'AP soient utilisées en début d'année pour que les professeur-es puissent travailler ensemble à sa mise en place. Mais quelques heures en début d'année ne suffiront pas à prendre en charge ce travail supplémentaire quotidien. Avec un minimum de 4 classes, comment ces professeurs pourront-ils/elles se coordonner toutes les semaines avec au moins 4 professeur-es d'enseignement professionnel différents ?

Il est proprement scandaleux de faire croire que les conditions de travail des PLP s'amélioreront, puisque la co-intervention va considérablement les dégrader ! ■

1. Conseil supérieur des programmes